



« Le gouvernement le plus vicieux trouve un puissant appui dans les préjugés, dans les habitudes, dans l'éducation des peuples. Le despotisme même déprave l'esprit des hommes jusqu'à s'en faire adorer, et rendre la liberté suspecte et effrayante au premier abord » *Robespierre, aux Jacobins, lors des débats sur la question de la guerre—hiver 1792-93)*

## EDITORIAL par Alcide Carton président de l'ARBR

### ALLEZ, BONNE RENTRÉE TOUT DE MÊME !

L'ARBR ne saurait être indifférente à la manière dont l'École (du primaire au lycée) se préoccupe, par les objectifs et les contenus de ses programmes, de transmettre l'histoire de la Révolution Française et de ses idéaux aux jeunes générations. En cette période de rentrée, avec l'application de la « réforme du baccalauréat », saurait-on y voir de la nouveauté?

« *Aucun récit d'un moment historique ne peut, seul, en épuiser jamais la signification profonde, nous dit Claude Mazauric. Le récit, qui porte évidemment la marque de la subjectivité du conteur, convoque inévitablement le témoignage des sources et rassemble des données ; il mobilise les affects, entreprend de rendre compte des actes induits aux travers d'une effectivité historique dont il entreprend de construire une connaissance distanciée, plus ou moins théorisée.* » *Entreprenant de citer Bergougnieux, et à l'usage de tous, historiens compris, il avance : « le passé n'est pas mort. Il n'est même pas le passé ».* Et il affirme : « *la révolution française témoigne d'un passé toujours présent* ».

À la lecture du bel article qu'il nous fournit pour le Hors-série de l'Humanité « *L'égalité, une passion française* » dans la foulée de celle des « nouveaux programmes d'histoire-géographie des lycées généraux et technologiques, il nous prend l'envie de souhaiter bon courage aux professeurs qui vont devoir s'y coller. Il leur faudra faire preuve d'imagination et d'adresse pédagogique – on sait qu'ils n'en manquent pas – pour éviter « l'enterrement patrimonial » de ces dix années où s'inventèrent et s'expérimentèrent ce qui, en leur temps, pouvait paraître irréel à devenir possible. On pense à l'invention de la première république véritablement démocratique et sociale, et s'il nous faut évoquer l'école et la formation du citoyen, les écrits de Condorcet complétés par ceux de Saint-Fargeau.

De onze à treize heures pour présenter « L'Europe face aux révolutions », cela fait peu. Et à lire le déroulé, focalisant sur une déclaration des droits (je n'ai pas vu celle de 93, sans doute à cause de mes lunettes déformantes) sortie de son contexte et des espoirs et des combats qu'elle continue d'inspirer, le rôle du peuple et des luttes sociales continue d'être le grand absent des objectifs et contenus de ce chapitre

## Dans ce numéro

Page 2 : Traduction locale d'une décision emblématique : l'état civil

Page 3 : l'abbé Grégoire

Page 4 : Toulouse, la patrie en danger et le 10 août

Page 5 : La rochelle au temps des négriers

Page 6 : Notre-Dame de Paris pendant la Révolution

L'ARBR se fait connaître de par le monde

Page 7 : Une journée de Robespierre sous la Révolution

Page 8 : La vie de l'ARBR / Publication

consacré à la Révolution française. On continue d'en ignorer les acteurs ordinaires, les conflits, les hésitations et les incertitudes, les radicalités.

Et comme il se pourrait que des professeurs malicieux et subversifs aient l'idée d'évoquer Marat, Mme Tallien, Olympe de Gouges, Mme de Kéralio, Condorcet, Danton et, ô scandale, la famille Robespierre ou Babeuf, le point de passage incontournable est Mme Roland, « une femme en révolution » ; le procès du roi (espérons que l'on ne fera pas voter les chérubins dans les classes) et l'égalité par le code civil (les jeunes filles apprécieront).

Quant aux voies professionnelles, là où sont majoritairement les enfants d'ouvriers, on doute fort que les professeurs aient les espaces de liberté et le temps suffisant pour ne pas que survoler, ces dix années et leur montrer que leurs ancêtres – de classe – ont pris plus que leur part dans un mouvement qui leur échappa. Pourront-ils s'attarder sur l'invention du « livret ouvrier » par un pouvoir obsédé qu'un nouveau 10 août ne réapparût, par exemple ?

Mon vieil instituteur qui mettait le portrait de Robespierre sur la frise historique qui ornait les murs de ma classe et ornait les portes de placard d'images des soldats de l'an II et des portraits de Hoche et de Jourdan, réclamait avec force que nous honorions le 14 juillet de 89, Valmy et la première République, doit se gratter la tête en son paradis des pédagogues vertueux.

**Rappel : merci de prendre note de la nouvelle adresse mail de l'ARBR**  
**association.arbr@amis-robespierre.org**

ARBR Amis de Robespierre - Office Culturel 2, rue de la Douzième 62000 ARRAS  
Site internet : [www.amis-robespierre.org](http://www.amis-robespierre.org) - courriel : [association.arbr@amis-robespierre.org](mailto:association.arbr@amis-robespierre.org)

# LA REVOLUTION AU PAYS DE ROBESPIERRE

## Traduction locale d'une décision emblématique : l'état civil

*Le 20 septembre 1792, juste avant de se séparer, les députés de l'Assemblée Législative confiaient aux communes la tenue de l'Etat Civil qui de religieux devenait ainsi laïc. Le lendemain, les députés élus de la Convention nationale abolissaient la royauté instaurant ainsi la République. Il est aisé de reconstituer la mise en place de l'Etat-Civil jusque dans les plus petites communes à l'aide de la documentation administrative qui rend aisé son suivi.*

*Entre Paris et province d'Artois, au pays de Robespierre, dans la commune de Meurchin du District de Béthune, le personnage de référence n'est pas Maximilien mais son cousin de la campagne Pierre François. En 1789, de Meurchin à Arras, celui-ci avait mené campagne aux côtés d'Augustin en faveur de l'élection du Maximilien comme député aux Etats Généraux. Trois ans et demi plus tard on le retrouve dans sa commune en acteur de premier plan de la mise en place du nouveau régime (\*).*

En quelques semaines, le personnel en charge des actes enregistrant la vie des citoyens va devoir, ici comme ailleurs, à faire face à des modifications conséquentes de pratiques ayant toujours eu cours. Les changements concernaient au premier chef les curés et les membres des Municipalités en place. Finis les actes de Baptême-Mariage-Sépulture, place aux actes de naissances- mariages-décès constitutifs de l'Etat Civil des citoyens.

A Meurchin, le curé Derible a tenu jusqu'au 7 août 1792 le registre des actes de BMS paraphé le 1er janvier 1792 par le juge du Tribunal à Béthune «conformément à la déclaration du Roi du 9 avril 1736 et enregistré au Conseil Provincial d'Artois». Il a anticipé de quelques semaines l'application des nouvelles mesures du 20 septembre et pris le large. Le temps que se mettent en

place les dispositions nouvelles, il sera tour à tour remplacé par des prêtres «desservants» dont un venu de la paroisse voisine de Carvin-Epinoy ainsi que par le curé de Pont à Vendin .

Le 7 janvier 1793, Pierre François de Robespierre Maire, et Jean Baptiste Hocq officier municipal de la commune élus le 30 décembre 1792 à la tête de la Municipalité prennent officiellement en mains l'Etat civil communal. Ils appliquent les mesures prises le 1er décembre par le Président du District de Béthune qui avait paraphé le nouveau registre en application de «l'article II du titre II de la [nouvelle] loi». La première mesure officielle prise par les deux élus meurchinois est de clore et d'arrêter au 7 janvier 1793 le registre. Dès lors, en sa qualité d'officier municipal Jean Baptiste Hocq rédigea et signera les actes officiels.

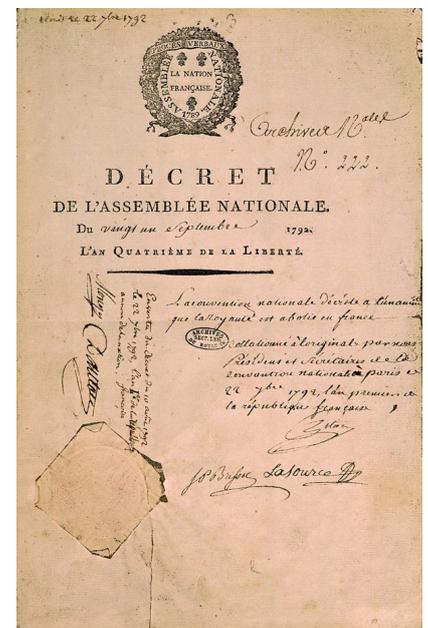
Neuf mois plus tard, la datation de ces actes va se compliquer avec la mise en place du calendrier révolutionnaire. Tout en respectant à la lettre les nouvelles dispositions, certaines références maintenues au calendrier «ancien style» montrent que des difficultés d'adaptation à ce nouveau calendrier ont subsisté. Les descentes des hommes de Lebon dans la commune pour faire la chasse aux habitants suspects d'être des contrerévolutionnaires pour ne pas respecter le décadi plutôt que du dimanche en sont un des symptômes qui est à associer à l'incarcération à Arras de Pierre François du Robespierre (\*\*).

De retour à Meurchin, après le 12 Prairial an II (31 mai 1793) ce dernier en viendra à signer systématiquement les actes du registre en sa qualité de Maire, chose qu'il continuera de faire bien longtemps encore après thermidor avant que, à son tour, son fils César-Auguste ne le remplace sous Napoléon à la charge de Maire.

Arsène Duquesne

(\*). Le suivi des seules modifications administratives liées à l'Etat-Civil local ne doit pas occulter un autre suivi communal local plus délicat à appréhender faute de documents. Comme les autres communes, Meurchin doit faire face aux réquisitions, suivre les opérations qui découlent de la nationalisation des biens du clergé et des émigrés, tandis que la population du secteur est en proie aux allées et venues des curés réfractaires ainsi qu'aux risques de guerre et d'invasion avec des avant-gardes autrichiennes s'avançant à un moment aux abords de Carvin.

(\*\*). Incarcéré à Arras à la prison des Baudets, ancien hôtel du Prince d'Epinoy, il sera vite élargi.



L'abolition de la royauté datée du 21 septembre 1792 l'an quatrième de la Liberté conduit à l'instauration d'une République qui n'est pas officiellement proclamée mais constitue du point de départ à partir duquel les actes officiels seront rédigés du nom de la République française . La mise en place du calendrier révolutionnaire n'interviendra que l'année suivante au 6 octobre 1793 -15 vendémiaire an II)

**Note :** Le quotidien *l'Humanité* consacre un hors-série de 82 pages à une enquête sur « l'égalité, une passion française — 1789-2019 ». De nombreux articles sont signés de grands noms de l'histoire de la Révolution française (Claude Mazauric, Annie Duprat, Michel Biard, Pierre Serna, Sophie Wahnich, Jean-Clément Martin, Hervé Leuwers, Guillaume Mazeau...(désolé de ne pas tous les citer). Une table ronde « de 1789 à aujourd'hui » rassemble Clémentine Autain députée FI, Pascal Cherki député Génération.s de Paris et Guillaume Roubaud-Quashie du PCF.

## L'abbé Grégoire

Son buste orna le bureau de Louis Aragon. Dans le célèbre tableau de David, le Serment du Jeu de Paume, on le voit, au 1<sup>er</sup> rang, donnant l'accolade au chartreux Dom Gerle et au protestant Rabaut Saint Etienne.

L'abbé Grégoire fut le plus illustre des prêtres patriotes. Ses combats pour la défense des noirs et des juifs lui valurent les honneurs du Panthéon, en 1989, lors du bicentenaire de la Révolution Française.

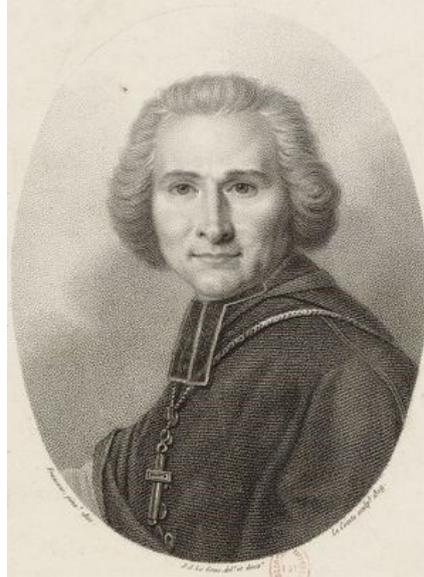
Né en 1750, l'abbé Grégoire, curé lorrain d'Emberménil près de Lunéville, est élu député du clergé aux Etats Généraux. Déjà âgé de près de 40 ans, c'est un homme robuste et tenace, proche du jansénisme, qui est engagé depuis longtemps dans la lutte pour la réforme de l'église et l'amélioration du sort des plus pauvres. Dès son arrivée à Versailles, il fait partie des prêtres patriotes qui s'opposent à leur hiérarchie et rejoignent le tiers état. Il voit dans les premiers événements une intervention divine qui conduira à la régénération de l'église et de la société. A la Constituante, ses fréquentes interventions le rendent vite populaire. Comme Robespierre, il devient une des figures de proue des combats pour l'égalité. Comme lui, il s'oppose au vote censitaire et se bat pour imposer le suffrage universel car il rejette « l'aristocratie des riches », formule qu'il a inventée. Il refuse le droit de veto absolu au roi. Il participe à la rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen où, même si sa proposition ne fut pas retenue, il pose le problème de la limite à fixer à ces droits en demandant d'y inclure des devoirs.

Il est avant tout célèbre pour son engagement en faveur des juifs et des noirs, combats qu'il a entrepris bien avant la Révolution. Il se bat pour l'admission des juifs à la citoyenneté, décret qui sera voté le 27 septembre 1791. Membre de la Société des Amis des Noirs, il luttera pendant toute la Révolution pour obtenir l'abrogation de la traite et la suppression de l'esclavage. Au nom de l'égalité de tous les hommes, il affirme haut effort que la disparition de l'esclavage est nécessaire et inéluctable. Le 4 Février 1794, après une de ses interventions et sous les acclamations, le principe de l'abolition de l'esclavage est enfin voté par la Convention. Lors de la Constitution Civile du Clergé, il fut le premier à monter à la

tribune de l'assemblée pour prêter serment en décembre 1790. Prêtre constitutionnel, jamais il ne reniera son engagement de fidélité à la République et à la Nation. En janvier 1791, il est élu évêque de Blois.

Après Varennes, sa déception est grande car, comme la plupart des révolutionnaires, il a cru sincèrement à une monarchie nouvelle transformée par la révolution. Comme Robespierre, il est alors partisan de la destitution du roi. Il joue un rôle décisif dans la proclamation de la République, le 21 septembre 1792.

Elu à la Convention, il s'engage avec enthousiasme dans la



nouvelle assemblée. Il siège à la Montagne et fréquente assidûment le club des Jacobins. En janvier 1793, au moment du procès de Louis XVI, il est en mission en Savoie. C'est par courrier qu'il vote la condamnation du roi sans appel au peuple mais sans demander explicitement la mort. L'accusation de régicide à son sujet fait pourtant encore polémique aujourd'hui chez les historiens.

Les années 1793-94 voient peu à peu son retranchement à la Convention devenue le lieu d'affrontements et de violence politique. Prudence, désaccord ? Il est entré au Comité d'Instruction Publique et ses seules interventions ont trait à l'éducation. En mai-juin 1793, il reste sans réaction devant le décret d'accusation des Girondins dont certains, comme Buzot et Lanjuinais, furent ses amis intimes. Ses affinités personnelles l'inclinent toujours vers les Montagnards qui veulent maintenir l'unité du pays et il est convaincu que le système fédératif serait l'arrêt de mort de la République. La dégradation de ses relations avec les Montagnards débute avec le

mouvement de déchristianisation en novembre 1793. Il refuse d'abjurer comme le feront beaucoup d'évêques et de prêtres et, malgré les menaces, continue de proclamer sa foi catholique. Pendant la Terreur, il ne cessera jamais de siéger à la Convention en habit épiscopal et de condamner la déchristianisation. Grégoire se bat contre ceux qui, sous le masque du patriotisme détruisent les monuments (on lui doit le mot « vandalisme »). Il a un rôle éminent dans l'organisation de l'instruction publique où il s'oppose au projet de Le Peletier, étant hostile à l'idée d'enlever les enfants à leurs parents. Il lutte contre les patois en favorisant l'usage du français. Il est à l'origine de la création du Conservatoire National des Arts et Métiers, de l'Institut de France.

Après Thermidor, par calcul, prudence, peur peut-être comme bon nombre de conventionnels, son attitude change radicalement. Il se déchaîne contre Robespierre et ses compagnons et déclare que la Convention vient encore une fois de sauver la Patrie. Il est de ceux qui demandent la réintégration des Girondins.

Sous le Directoire, il est élu au Conseil des Cinq-Cents mais intervient peu. Il travaille au renouveau d'une Église qui doit fidélité et attachement à la République. Sous le Consulat, ses relations avec Bonaparte se détériorent en 1801, au moment de la signature du Concordat. Il doit démissionner de l'évêché de Blois et est rejeté par la hiérarchie catholique. Sa carrière ecclésiastique s'interrompt. En 1802, il assiste avec consternation au rétablissement de l'esclavage et de la traite. Sous la Restauration, les choses iront de mal en pis pour Grégoire. Toujours accusé de régicide, il est exclu de l'assemblée et rejeté de tous. Il meurt à 81 ans en mai 1831 après avoir eu le bonheur d'assister à la Révolution de 1830 qui, un moment, lui redonne foi en sa propre patrie.

Grégoire affirma toute sa vie la souveraineté du peuple et son droit légitime de l'exercer. Pour lui, la Révolution de 1789 dont il fut un acteur important fut « la plus belle et la plus vaste des révolutions car elle fut la plus utile au genre humain ».

Jean-Claude Martinage

Réf. : *l'abbé Grégoire—la politique et la vérité* par Rita Hermon-Belot Ed. du Seuil 2000

## La Révolution française à Toulouse *La Patrie en danger et le 10 août*

Le 20 avril 1792, le roi, soutenu par l'Assemblée législative dominée par les Girondins, déclara la guerre à l'Autriche. La guerre vint brouiller les cartes dans l'opinion des Toulousains sur le roi : faire la guerre, cela impliquait de se regrouper derrière le roi, de faire bloc derrière celui qui était le chef de l'exécutif. Dès le 28 avril, les troupes françaises essuyèrent des revers sur la frontière du Nord et le 6 juillet 1792, la Prusse entra en campagne aux côtés de l'Autriche. Le danger de contre-révolution était bel et bien réel, bien plus grave toutefois dans le Nord de la France que dans le midi car les armées autrichiennes et prussiennes avaient passé la frontière.

L'assemblée vota plusieurs décrets organisant la défense nationale, mais le roi y mit son veto. Pour le contraindre à lever son veto, le 20 juin, les sans-culottes des faubourgs envahirent les Tuileries, la résidence de la famille royale. En vain. Le roi persista dans son veto. Tous ces événements furent connus dans le Midi toulousain au bout de 4 ou 5 jours. Ils y provoquèrent une indignation presque générale contre le roi, mis à part les royalistes qui se réjouissaient bien-sûr. Le 7 juillet, le Conseil général de la commune de Toulouse approuva la journée du 20 juin et blâma La Fayette qui avait tenté une sorte de coup d'Etat. Il blâma également le roi en ces termes : « *Jusques à quand abuserez-vous de la confiance d'un grand peuple qui veut être libre ? N'est-ce pas vous qui plongez la Patrie dans le plus grand péril ?* » Toulouse reprochait à Louis le veto qu'il opposait aux décrets organisant la défense nationale et son indulgence pour les nobles émigrés qui conspiraient contre la France et soutenaient les envahisseurs. La

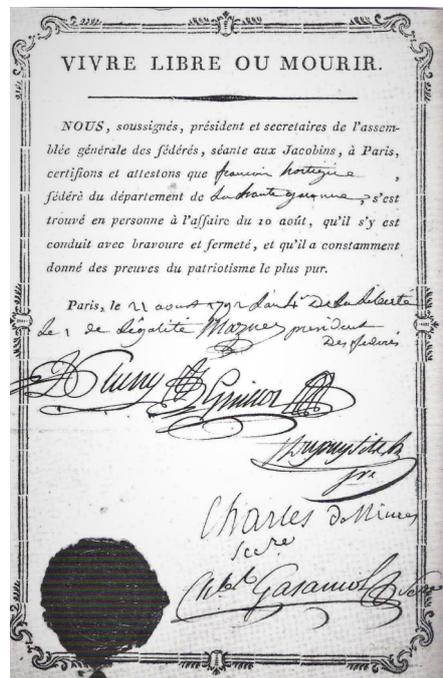
conclusion du Conseil général de la Commune de Toulouse était menaçante : « *Craignez pour vous-même le désespoir et l'anathème d'un peuple outragé.* »

Face à cette situation périlleuse pour le pays, le 11 juillet, l'Assemblée proclama « la Patrie en danger ». Les fédérés accoururent à Paris de tous les départements pour défendre la Révolution menacée. La nouvelle de la proclamation de la Patrie en danger parvint à Toulouse le 15 ou le 16 juillet et y provoqua une grosse impression. Dans la Haute-Garonne, le procureur général syndic requit la mise en permanence du département et des districts. Des commissaires devaient assurer à tour

affluèrent, ainsi que les « dons patriotiques » de la part de ceux qui ne pouvaient partir (argent, vêtements, etc). Les événements parisiens avaient provoqué une véritable secousse dans le Midi. Tous les esprits étaient tournés vers Paris.

Paris qui, le 1<sup>er</sup> août 1792, reçut le manifeste envoyé par le duc de Brunswick, le commandant en chef des forces austro-prussiennes. Loin d'intimider la population, cet ultimatum provoqua l'effet inverse : le peuple de Paris s'empara le 10 août 1792 du palais des Tuileries, le roi fut suspendu de ses fonctions et emprisonné dans la tour du Temple par la Commune de Paris. La nouvelle arriva à Toulouse le 14 août, mais elle ne surprit personne. En effet, dès le 3 août, les Jacobins de Toulouse avaient réclamé la déchéance du roi et ils avaient remercié l'assemblée pour « *les mesures énergiques qu'elle a prises pour sauver la Patrie.* » Le club d'ailleurs changea son nom : d'Amis de la Constitution, ils devinrent Amis de la Révolution. Il obtint du Conseil général de la Commune un arrêté ordonnant la destruction de « *toutes les statues, obélisques et autres commémorant le despotisme.* » C'est ainsi que furent enlevés la statue de Louis XIII de la place Mage et le buste de Louis XVI au Capitole, ainsi que l'obélisque du Parlement. Les armoiries des Capitouls furent martelées. La section du roi fut rebaptisée section de l'Egalité. Le 26 août, les Toulousains apprirent que La Fayette, après avoir tenté en vain de faire marcher ses troupes contre Paris pour mater la Révolution, était passé à l'ennemi le 19 août : ils décidèrent de brûler son portrait, et firent retentir l'air d'imprécations contre le général traître.

Anne-Marie Coustou



de rôle une garde de jour et de nuit. Chaque municipalité devait fournir un état des citoyens capables de porter les armes et ceux-ci devaient déclarer les armes et les munitions dont ils étaient détenteurs. Des patrouilles devaient parcourir les communes. La proclamation de la Patrie en danger et des mesures prises en conséquence eut lieu le dimanche 28 juillet. Les enrôlements dans les bataillons de volontaires

## La Rochelle au temps des Négriers

Second port négrier de France, La Rochelle vit 477 navires partir de sa rade pour les côtes d'Afriques, la plupart au XVIIIème siècle, avec 160.000 individus déportés.

La Capitale de l'Aunis (ancien nom de la province de la ville) marqua lourdement l'Afrique de son empreinte.



Esclaves au travail

Brice Martinetti, docteur en histoire de l'université de La Rochelle, à partir de nouvelles recherches dans des archives inexploitées, met en évidence l'importance de ce port dans la traite négrière.

Le capital colossal accumulé par les navigateurs rochelais leur permet de prospecter de nouveaux horizons commerciaux.

### Première expédition négrière en 1594

Après le grand siège et une revitalisation, 45 voyages négriers se déroulent entre 1643 et 1692, soit la moitié du total des navires français armés pour la traite.

Ce nouvel élan correspond en grande partie à la consommation européenne grandissante de produits coloniaux. Celle-ci entraîne un accroissement du nombre de plantations antillaises et donc une demande toujours plus forte en esclaves. Les négriers et leurs familles se sont empressés d'aller s'installer sur les lieux mêmes des cultures pour être au plus près de leurs produits financiers (sucre, indigo, textiles)

Les voyages s'accélérent et le XVIIIème siècle verra s'effectuer la grande majorité de ces expéditions.

**En 1789, la population participe activement aux grands mouvements**

### de la Révolution.

Toutefois le projet d'abolition de la traite suscite un vif émoi chez l'élite marchande, très inquiète d'entrevoir la possibilité de perdre ses esclaves, ses créances et de courir à la faillite : de nombreux mémoires et lettres sont envoyés à Paris, et le 14 octobre, armateurs et financiers créent la « société des colons franco-américains de La Rochelle ».

Les réponses sont d'une singulière contradiction : « *l'esclavage est la violation des droits les plus sacrés de l'humanité par une conséquence immédiate, tout commerce dont l'objet est de favoriser ou perpétuer l'esclavage paraît un attentat direct à ces droits [...] mais les armateurs qui s'en occupent y ont employé de gros capitaux, non seulement les-leurs mais aussi ceux de leurs co-intéressés ..., des manufactures qui leur fournissent des articles de traite. [...] Qui peut calculer le nombre d'individus alimentés de proche en proche par l'importation des*



Samuel de Missy, député de l'Île de France

*denrées coloniales provenant de la vente des noirs ? »*

Une voix se pose en décalage : Samuel Demissy. C'est un riche négociant rochelais installé dans l'Île de France (actuelle île Maurice) et figurant en bonne place au sein d'une société esclavagiste. En 1789, il est élu député à l'Assemblée Nationale à Paris. Dès son arrivée, il adhère à la « Société des Amis des noirs », regrettant sa

participation à des entreprises négrières inhumaines. Il prend donc position pour l'abolition de l'esclavage.

Il faut peu de temps pour que Demissy soit vigoureusement condamné par la société rochelaise et que l'affaire prenne de très grandes proportions. A la bourse, il est accusé de mener un combat contre les intérêts de sa ville natale et de ses pairs. Demissy se retire alors, ne pouvant résister à la pression exercée par le groupe auquel il appartient.

Au cours des années 1790-91, la situation devient difficile dans les « îles à sucre ». Mais c'est au cours de 1792 que tout s'accélère : La révolte des esclaves de Saint-Domingue entraîne à la fois l'arrêt de la traite et celui de la rentrée des créances. Les banqueroutes s'accumulent et les faillites s'enchaînent. En 1792, avec l'ouverture de la guerre contre les monarchies européennes, les rochelais ne peuvent plus emprunter les routes maritimes habituelles. Au tout s'ajoute encore la crise de l'assignat, la guerre de Vendée ainsi que les difficiles approvisionnements en grains.

Lorsque la Convention montagnarde décide impérativement l'abolir l'esclavage dans toutes les colonies françaises en 1794, la résignation était entendue de longue date. Aucune réaction ne se fait entendre à la Rochelle.

Dans l'un de ses discours à la convention, Robespierre avait précisé que chaque citoyen avait droit à la propriété acquise par son travail et en avait exclu les privilégiés de l'Ancien Régime, ainsi que les possesseurs de fortunes accumulées par les nantis de la société esclavagiste des grands ports atlantiques qu'étaient Bordeaux, la Rochelle et Nantes.

René Debarge

### Références :

- Brice Martinetti « la traite négrière à la Rochelle » 2014 Ed. la geste charentaise
- Augeron Mickael et Olivier Caudron « la Rochelle, l'Aunis et la Saintonge face à l'esclavage » 2012 Ed. Les Indes savantes
- Guy Saupin « Africains et européens dans le monde atlantique » 2014 Ed. Presses universitaires de Rennes
- Hervé Leuwers « Robespierre » 2015 Ed. Fayard

# LES DOSSIERS DE L'ARBR

## Notre-Dame de Paris pendant la Révolution

Notre amie Elisabeth Mayeur a écrit un texte très fouillé sur Notre-Dame de Paris pendant la Révolution. La longueur de l'article ne nous permet pas de le publier in extenso dans ces colonnes. En voici un extrait (chapitre IV, culte de la raison et vandalisme). Nous vous invitons à lire le texte entier sur notre site.

Plusieurs églises furent transformées en temples de la Raison, par décret, notamment à Paris, ce fut le cas de l'église Saint-Paul-Saint-Louis dans le Marais, des Invalides, de Saint-Sulpice, de la basilique de Saint-Denis... et donc de Notre-Dame. Ce « culte » s'est manifesté en 1793 et 1794 (ans II et III) par des cortèges carnavalesques, des dépouillements d'églises, des cérémonies iconoclastes, des cérémonies aux martyrs, etc. Le culte de la Raison a commencé à se développer particulièrement à Lyon et dans le Centre, où il était organisé par des représentants en mission souvent proches de l'hébertisme. Le mouvement se radicalisa en arrivant à Paris avec cette fête de la Liberté à la cathédrale Notre-Dame le 10 novembre 1793, organisé par Pierre-Gaspard Chaumette. Le culte était célébré par une belle femme figurant la déesse de la Raison. Joseph Fouché (dans la Nièvre et en Côte-d'Or) et Chaumette (à Paris) furent parmi les instigateurs de ces événements, avec les hébertistes.

Les églises parisiennes furent fermées le 24 novembre 1793 par la commune de Paris, et le culte catholique interdit, même si la liberté des cultes était toujours théoriquement garantie par la Convention.

Les édifices religieux ayant perdu toute notion de sacralité, lors de ces fêtes, mais étant plutôt devenu de « banales salles de spectacles » il n'y aura qu'un pas, vite franchi, avant que

n'arrivent les pillages et autres dépravations de ces monuments.

C'est en effet à ce moment que des actes de vandalisme commencèrent à viser la cathédrale de Paris, comme d'autres à travers la France. A Notre-Dame de Paris, les rois de Juda de la galerie des Rois de la façade furent décapités et enlevés — on croyait qu'il s'agissait des rois de France représentés pour exalter la monarchie capétienne. On a retrouvé 21 des 28 têtes originelles ainsi que de nombreux fragments en 1977, et ces têtes se trouvent actuellement au musée de Cluny, à Paris. Toutes les grandes statues des portails furent également détruites, à l'exception de la Vierge du trumeau du portail du Cloître. La flèche fut démontée. Certains envisagèrent même de démonter les pierres, pour les réutiliser dans de nouvelles constructions.

La cathédrale fut ensuite transformée en entrepôt de vin. Dans certains cafés parisiens, on raconte encore aujourd'hui, que ce sera finalement le vin, qui sauvera Notre-Dame de Paris d'une destruction complète.

C'est de cette période que date le mot de "vandalisme", inventé par l'abbé Grégoire. Il fut, lui aussi, l'un des premiers ecclésiastiques à prêter serment à la Constitution civile du clergé.

Il était convaincu que les œuvres du passé devaient être

conservées pour autant qu'elles participent à l'effort d'instruction publique et fassent comprendre à la population le progrès social, technique, culturel et politique, il ne supportait pas les destructions commises au nom de la Révolution. Il le rappelle dans ses Mémoires : "On se rappelle que des furieux avaient proposé d'incendier les bibliothèques publiques. De toutes parts, on faisait main basse sur les livres, les tombeaux, les monuments qui portaient l'empreinte de la religion, de la féodalité, de la royauté [...]. Quand la première fois je proposai d'arrêter ces dévastations, on me gratifia de nouveau de l'épithète de fanatique, on assura que, sous prétexte d'amour pour les arts, je voulais sauver les trophées de la superstition. Cependant tels furent les excès auxquels on se porta qu'enfin il fut possible de faire utilement entendre ma voix et l'on consentit au Comité [d'Instruction publique] à ce que je présentasse à la Convention un rapport contre le vandalisme. Je créai le mot pour tuer la chose".



### L'ARBR SE FAIT CONNAÎTRE DE PAR LE MONDE

*Ah ! que le monde est grand à la clarté des lampes !*

*Aux yeux de souvenir que le monde est petit !* Charles Baudelaire

Cela fait plusieurs années qu'un formateur auprès des enseignants étrangers de l'Alliance Française fait appel à l'ARBR, par Skype, pour illustrer les démarches pédagogiques qu'il propose à ses étudiants.

Ainsi, l'ARBR par la voix de son président est allée à Rome, à Milan, à Budapest et récemment à Buenos-Aires parler de l'activité de l'ARBR, de nos buts, nos travaux et du film que nous avons réalisé. Cette année, dans ces échanges, l'ARBR a appris que la Constitution argentine s'était inspirée, entre autres de la

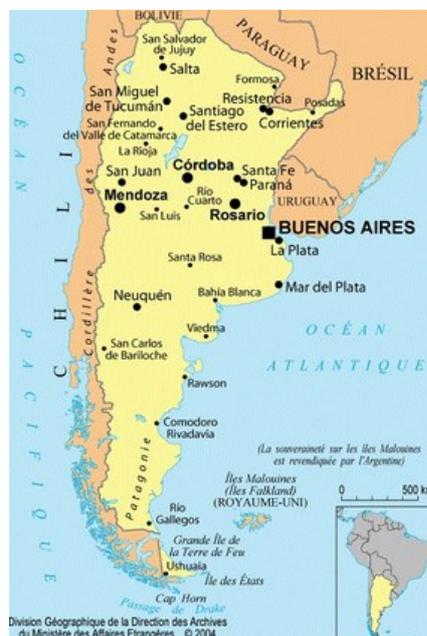
Constitution de l'An 1 et les Argentins ont été surpris de découvrir notre existence et celle de la Société des Etudes Robespierriistes.

Comment travaillez-vous ? Quelles sont vos initiatives ? Comment avez réalisé votre film avec des lycéens ? sont souvent les questions qui nous sont posées.

Cette année, une enseignante nous posa celle-ci : Et si vous deviez enseigner Robespierre à des élèves, d'écoles de collèges ou de lycées quels aspects mettriez-vous en avant ?

Et bien amis lecteurs nous vous renvoyons la question. Qu'auriez-vous répondu à la jeune dame brune.

**Adressez-nous vos propositions, par mél ou sur une feuille. Nous les rassemblerons et les publierons.**



« **On nous accuse de ne rien faire, mais a-t-on donc réfléchi à notre position?** » (Robespierre). La vie de Robespierre se confond avec celle de la Révolution française au point où sa vie privée semble disparaître, romancée souvent dans des libelles contestables. Et de fait, depuis les débuts de la Révolution en 1789, Robespierre « *s'occupe jour et nuit des grands intérêts de la patrie.* » Prenons par exemple la journée du vendredi 6 décembre 1793-16 frimaire an II et suivons-en l'implication politique et personnelle de l'Incorruptible.

La séance de la Convention s'ouvre le matin sous la présidence de Romme. Robespierre intervient en présentant le projet de loi sur la liberté des cultes. « *Hier, à la fin de la séance, vous avez chargé le Comité de salut public de vous présenter aujourd'hui un projet de loi sur les moyens d'assurer le libre exercice des cultes.* » L'article 1 « *défend toutes violences ou menaces contraires à la liberté des cultes.* » Et Robespierre de conclure « *La Convention invite tous les bons citoyens, au nom de la patrie, à s'abstenir de toutes disputes théologiques ou étrangères aux grands intérêts du peuple français.* »

La séance est levée à 4 heures et quart. Le soir même, Robespierre assiste à la séance des Jacobins présidée par Fourcroy consacrée à l'épurement de ses membres. Petit, ci-devant procureur et Sentex sont admis. Une députation de la section de Marat vient déclarer que Chaumette a perdu sa confiance. Un jacobin, Guirault, depuis exclu, avait dénoncé la municipalité de Paris pour avoir organisé des rassemblements nocturnes jugés équivoques. Hébert les nie. Robespierre intervient dans le même sens et prend la défense du maire, Pache « *un excellent citoyen* » ainsi que du corps municipal. La

séance des Jacobins est levée à dix heures et demie.

« **Le Comité de salut public s'occupe jour et nuit des grands intérêts de la patrie.** » (Robespierre)

Entre les séances de la Convention et des Jacobins, et sans nul doute, après ces dernières, de nuit, Robespierre siège au Comité de salut public avec, ce jour-là, Carnot, Prieur de la Côte d'or, Couthon, Barère et Billaud-Varenne. 7 arrêtés sont décidés. Robespierre en rédige deux personnellement, une demande de transfert à la Conciergerie pour traduction au tribunal révolutionnaire de deux aristocrates « *le Marquis du Châtelet et sa fille* » mais aussi une demande de remise en liberté pour le détenu « *Julien, administrateur de la fabrication des armes* », citoyen au civisme connu. Robespierre avait noté dans son carnet aide-mémoire « *Liberté de Julien, administrateur des armes.* » Cette demande ferme est transmise au Comité de sûreté générale. Robespierre signe également un acte de vigilance à l'intérieur même des bureaux du Comité qui « *défend de laisser inutilement des feuilles de papier blanc.* »

Ces actes collectifs sont signés également par Couthon, Carnot, Prieur de la Côte d'or et Lindet. Le Comité rédige également de nombreuses lettres à directives à des députés représentants en mission. Ainsi, à Lejeune dans l'Aisne, ordre lui est donné de se rendre à Noyon: « *On a voulu empoisonner les armes de la liberté, afin d'empêcher de s'en servir.* » Jeanbon Saint-André doit regagner Brest: « *Le Comité de Salut public, en t'invitant à retourner à Brest, a moins consulté ton désir que l'intérêt public.* » Constatant que « *des troubles se manifestent dans le Morbihan* », le Comité y envoie Prieur de la Marne: « *Tu sais manier le levier révolutionnaire; appesantis-*

*le sur les ennemis.* » Mécontent du fonctionnement du tribunal de Fontenay-le-Peuple, le Comité y envoie Ingrand en lui précisant: « *Le souffle de l'aristocratie semble animer le tribunal criminel. [...] Le mal est extrême, quand il est dans le remède même.* »

Marc Bouloiseau écrira qu'« *On demeure confondu par l'extrême activité de ces hommes. [...] On n'est pas moins étonné de leur puissance de travail.* »

Entre les séances de la Convention et du club des Jacobins, les travaux gigantesques au sein du Comité de Salut public, souvent en y participant totalement comme en cette journée du 16 frimaire, quel temps restait-il à Robespierre à consacrer autre que la défense de la Révolution? Assurément aucun!

Bruno DECRIEM

*SOURCES Principales:*

*Archives Parlementaires, tome 81, p. 1-35.*

*Histoire de la Société des Jacobins de Paris, d'Aulard, tome v, p. 545-546.*

*Recueil des actes du Comité de Salut public d'Aulard, tome 9, p. 212-214.*

*Œuvres complètes de Maximilien Robespierre, tome X, p. 238-240 et tome XI, p. 411.*



*Le Pavillon de Flore, aux Tuileries en 1814, siège du Comité de Salut Public*

# LA VIE DE L'A.R.B.R

## Saint-Dizier en visite à Arras le 6 juillet

L'université populaire de Saint-Dizier avait organisé ce samedi une excursion pour la visite du Musée du Louvre Lens le matin et la Maison de Robespierre où nous avons accueilli en deux groupes 32 visiteurs curieux de découvrir la ville et la Maison du plus célèbre de nos révolutionnaires.

Le Comité s'est fait un devoir de les accueillir et de répondre à leurs nombreuses questions. Bernard Séneca, au nom de l'Académie des Arts et Lettres leur a offert le pot d'accueil (bienvenu dans la chaleur de l'été) dans les locaux des Rosati. Trois DVD ont été vendus et le Président nous a invités à venir présenter le film à Saint-Dizier à l'automne.

Bel échange de compétences, et merci à nos visiteurs.  
Ci-contre la photo de l'un des groupes



## L'ARBR ET INTERNET

### sur FACEBOOK

Notre page «Association ARBR Amis de Robespierre» compte 224 abonnés, et 4607 visions ont été effectuées à propos de la visite de la Maison de Robespierre [facebook.com/association-arbr-amis-de-robspierre](https://facebook.com/association-arbr-amis-de-robspierre)

### sur NOTRE SITE ([www.amis-robspierre.org](http://www.amis-robspierre.org))

«*Robespierre le méchant*» : une vidéo présentée par le journal en ligne «Le Média» y est relayée. Marc Belissa et Yannick Bosc vous y invitent à lire leur ouvrage «Robespierre et la fabrication d'un mythe». Une heure de débat enrichissante et fournissant bien des arguments contre les clichés en tous genres.

« Les missions révolutionnaires de Joseph Lebon dans le Pas-de-Calais en 1793-94 » au travers de sa correspondance avec le Comité de salut Public ». A partir des extraits du recueil d'Aulard, Bruno Decriem éclaire d'une manière crue l'activité du conventionnel en mission.

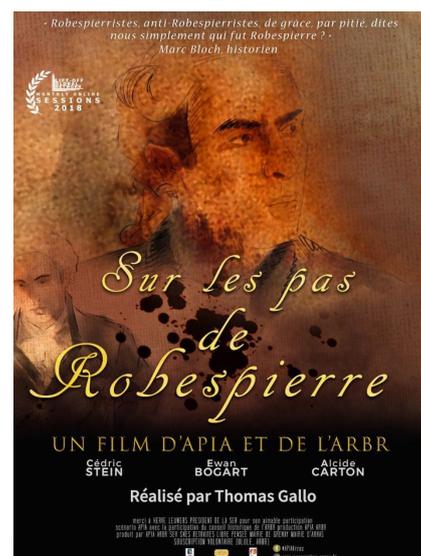
Et bien d'autres articles, y compris en lien avec les sites de nos associations amies...

## Fréquentation de la maison de Robespierre à Arras en 2018

Ouverture du vendredi au dimanche de 15h à 18h

2751 visiteurs (moyenne de 229 personnes par mois)

Mois les plus fréquentés : septembre 655 (journées patrimoine, octobre 264, août 248)



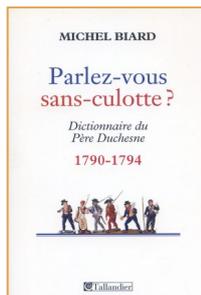
Toujours en vente (20€, frais de port inclus). A voir sur la 1ère page de notre site

## PUBLICATION

### Parlez-vous sans-culotte ? Michel Biard (Ed. Taillandier)

«C'est mon petit doigt qui me l'a dit», «manger la laine sur le dos», «tirer les vers du nez», «prendre la balle au bond», «il n'y a plus à tortiller», «s'en foutre comme de l'an quarante», «être au bout du rouleau», «manger de la vache enragée»... Qui d'entre nous n'a manié ou entendu, ne serait-ce qu'une fois, l'une ou l'autre de ces expressions ?

Ces tournures, reflets de la langue populaire du XVIIIème siècle, émaillent les pages du Père Duchesne, le célèbre journal de Jacques René Hébert, paru de 1790 à 1794. Journaliste de génie, à l'avant-garde du combat révolutionnaire, Hébert se fit, à l'appogée de son influence



politique, l'écho et le porte-parole des sans-culottes parisiens. Son héros, le Père Duchesne, toujours heureux de «s'en foutre une pile» en «étouffant des enfants de chœur» à la santé de la Nation, voulait «dépapiser Rome», «foutre à la lanterne» les aristocrates et faire monter dans la «voiture à trente-six portières» (la charrette des condamnés) les adversaires de la Révolution.

Hébert lui-même allait périr en mars 1794, victime de la «cravate du docteur Guillotin».

Les mots du Père Duchesne témoignent de la richesse d'une langue, de ses évolutions et de ses survivances dans le parler quotidien et l'«argot» de notre siècle.

Agrégé d'histoire et docteur de l'université Paris I, **Michel BIARD** est professeur d'histoire du monde moderne et de la Révolution française à l'université de Rouen. Il dirige en outre les *Annales historiques de la Révolution française*.